### Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité : les pratiques des Barreaux de l'Est

Monsieur le Bâtonnier William LAURENT

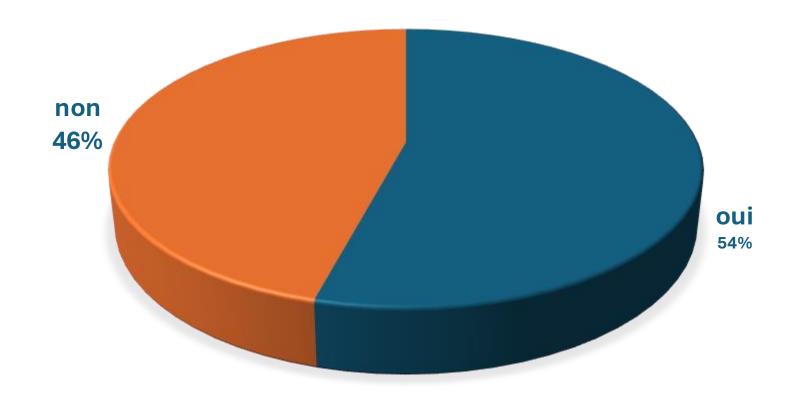
COBEST 12 et 13 avril 2024

### Il existe partout des audiences dédiées CRPC.

La fréquence varie de 2 par semaine à 1 par mois.

La fréquence est généralement fonction de la taille de la juridiction avec une fréquence « moyenne » hebdomadaire.

### Existe-t-il une permanence spécifique CRPC?

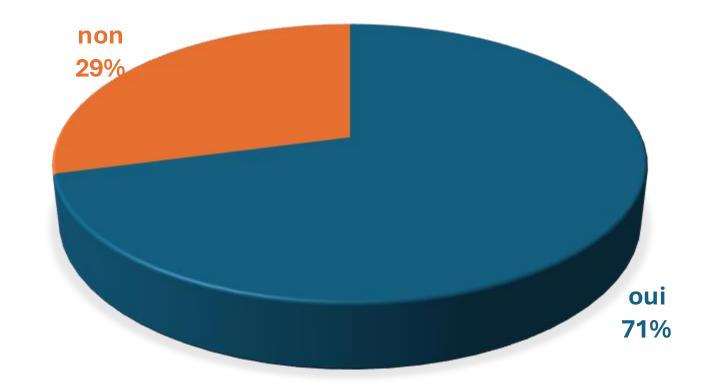


### Si oui, comment est-elle organisée?

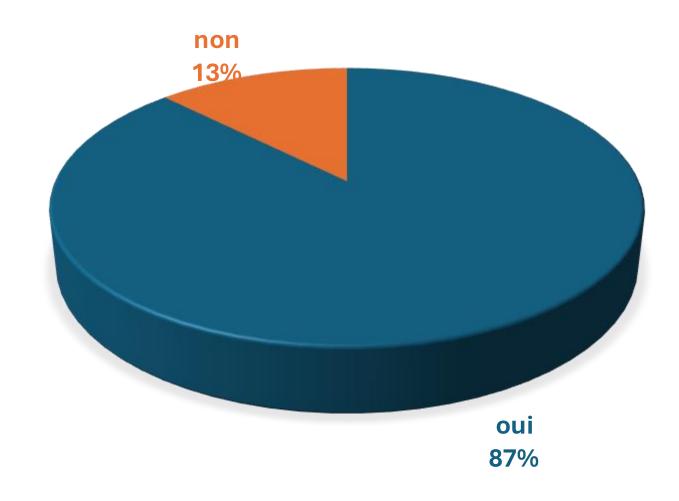
Ce sont souvent deux avocats désignés. Plus rarement 1 et exceptionnellement 3.

Dans la plupart des cas ce sont des avocats volontaires qui appartiennent à un groupe de permanence pénale.

## Existe-il un système de commission groupée d'un avocat pour plusieurs dossiers?



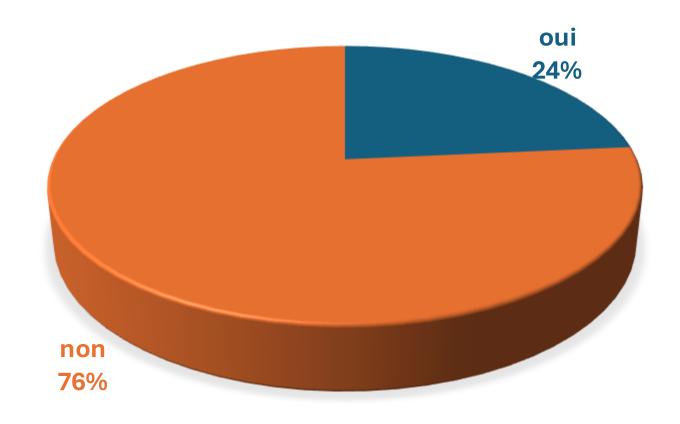
### Les avocats commis / de permanence prennent-ils attache avec le justiciable en amont de la CRPC?



### Combien de temps avant?

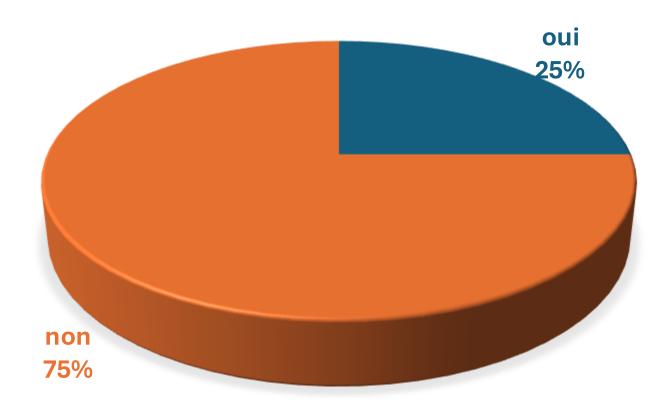
Globalement environ 1 mois avant

## Les services de l'Ordre prennent-ils attache avec les justiciables en amont de la CRPC?



## Combien de temps avant? Quelles sont les informations qui leurs sont communiquées?

Généralement dès la réception de la commission d'office, un mail ou un courrier est adressé au justiciable pour lui communiquer l'identité de l'avocat commis / de permanence et lui rappeler les règles en matière de rémunération. Le jour de l'audience, les avocats de permanence acceptent-ils d'assister des justiciables venus sans justificatifs d'AJ / argent...?



### Comment se font-ils indemniser / rémunérer?

<u>Pratiques variables:</u>

Facturation.

Dossier d'AJ avec attestation de revenus et charges établis par le greffier.

Dossier d'AJ avec justification de 2 demandes adressées au justiciable pour lui demander ses pièces.

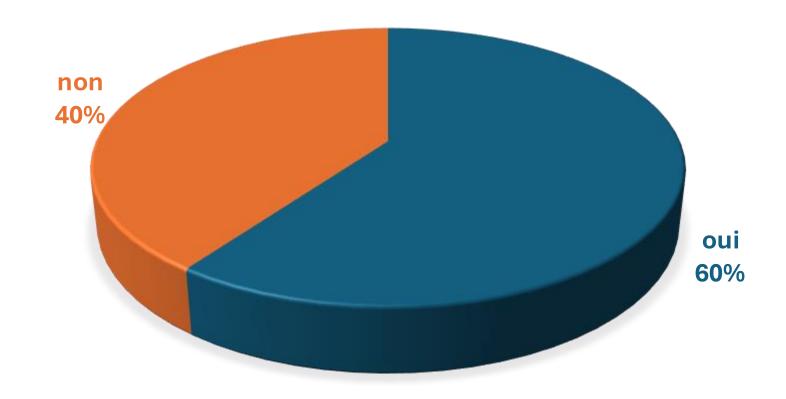
## Selon quelles modalités et dans quel délai les avocats ont-t-il accès à la procédure (consultation, transmission,...)?

Généralement les dossiers sont transmis par PLEX et consultables au greffe de la juridiction.

Généralement les dossiers sont transmis rapidement et en tout état de cause entre 1 mois et 15 jours avant l'audience.

Quelques problèmes dans certaines juridictions notamment dus à des retards de transmission des dossiers entre les gendarmes et le tribunal.

## Les avocats ont-ils connaissance des propositions de peine en amont de la CRPC?



### Combien de temps en amont?

Souvent 24 à 48h heures avant.

Parfois une semaine avant.

Exceptionnellement en même temps que la procédure.

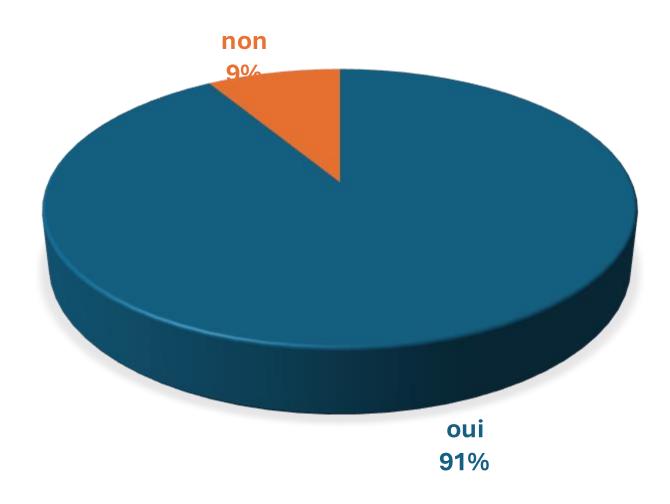
La négociation avec le parquet est toujours possible.

## Comment est organisée l'audience (notamment horaire(s) de convocation) ?

Classiquement une convocation pour tout le monde et des homologations qui débutent 1h à 1h30 plus tard.

De plus en plus de juridictions séquencent les heures de convocation en 2 voire 4 tranches horaires.

# En prévision de l'éventuel échec de la CRPC, existe-t-il une pratique des « doubles convocations » ?



### Quel est le délai entre les deux audiences?

Dans plus de la moitié des juridictions la double convocation à lieu le même jour.

#### Décision n° 2010-77 QPC du 10 décembre 2010 :

Respect de la présomption d'innocence : « il appartient, en conséquence, au procureur de la République, dans la mise en œuvre de l'article 495-15-1, de veiller à ce que la convocation en justice adressée en application de l'article 390-1 soit faite à une date suffisamment lointaine pour garantir qu'au jour fixé pour la comparution du prévenu devant le tribunal correctionnel, la procédure sur reconnaissance préalable a échoué ou que les peines proposées ont été homologuées »

>minimum 20 jours entre les 2 dates.

### Existe-t-il une pratique de déferrement CRPC?

Oui, partout sauf dans le Jura (pour l'instant)

Ce sont les avocats de la permanence pénale qui les assurent (là où la distinction existe c'est l'avocat « présentations « ou « urgences » qui intervient.

### **Questions / Observations**

Le tableau Excel contenant les données brutes vous sera adressé.

### MERCI!